

MUR - MURES aux frontières

journal mural contre les frontières et la politique de la peur

Juin
2018

LABORATOIRE DE L'ANTI-DROIT D'ASILE

Le décret Guyane menace l'accès au statut de réfugié. Il vise à réduire le nombre de demandeurs d'asile haïtiens en Guyane en resserrant les délais de dépôts et de traitement des dossiers à Cayenne. Cette expérimentation prévue pour 18 mois peut être arrêtée ou prorogée d'un an avant que ne soit décidé une éventuelle généralisation.

Lorsqu'une personne arrive sur le territoire français, en métropole, elle disposait auparavant de 120 jours pour effectuer sa pré-demande d'asile, en préfecture. Désormais, elle n'en possède plus que 90. Et en Guyane, 60 jours.

Avec le décret Guyane, l'exilé.e.s dispose d'un délai de 7 jours pour introduire sa demande d'asile complète auprès de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (contre 21 auparavant).

LES
FRONTIÈRES
ON S'EN FOUT!

ENFERMEMENT DES PERSONNES DUBLINIÉES

Le règlement Dublin 3 oblige à demander l'asile dans le pays d'entrée en Europe et permet d'expulser une personne vers un pays européen qu'elle a traversé.

Une nouvelle loi permet d'enfermer des personnes en centre de rétention quand elles sont concernées par Dublin 3, même si elles ne sont pas visées par une "mesure d'éloignement".

De plus, le délai de recours contre l'expulsion a été réduit de moitié, le rendant plus difficile.

En même temps, l'administration de l'Isère utilise des vols privés à l'aéroport de St-Geoirs pour expulser des personnes dublinées, sans aucun moyen de faire un recours.

CONTRE L'ENFERMEMENT ET LES EXPULSIONS, RÉSISTANCE!

plus d'infos sur lacimade.org

L'UE CONTINUE DE COLLABORER AVEC DES DICTATURES

En décembre dernier l'Union Européenne a négocié un nouvel accord avec l'Éthiopie qui lui permet les expulsions des ressortissants éthiopiens. Le Parlement européen n'en a pas été informé et les médias n'ont jamais relayé l'information.

En mars, la Suisse a annoncé que l'accord entre l'UE et l'Éthiopie s'appliquera également à la Suisse en temps que membre de l'espace schengen.

L'accord prévoit une étroite collaboration entre les autorités migratoires européennes et les services secrets éthiopiens (NISS), connus pour violer les droits humains et persécuter les opposants au régime (d'après Amnesty International et Human Rights Watch). L'accord prévoit que pour expulser une personne éthiopienne, les autorités européennes devront envoyer les données en leur possession aux services secrets éthiopiens ! Il sera même possible de faire venir un fonctionnaire du NISS directement d'Éthiopie pour des entretiens !

L'Éthiopie mène des activités d'espionnage d'envergure et pourra obtenir des informations sur les activités politiques de ses opposants en exil.

Le même type d'accord a été passé avec le Soudan et plusieurs Soudanais expulsés de France ces derniers mois ont été torturés à leur arrivée par des agents des services de renseignements « à coups de tuyaux en fer et d'électrochocs ».

La France mène des guerres partout dans le monde au prétexte de faire régner les "droits de l'homme" mais livre des gens à la répression et à la torture!

Mais bon, ce qui compte avant tout c'est que l'Europe garde une bonne image et que tout cela ne s'ébruite pas trop... Et surtout de cacher la répression et les violences commises ici!

Ce journal mural est réalisé à Grenoble. Il paraît de temps en temps pour diffuser des infos, actualités et analyses sur ce qu'il se passe aux frontières de l'Europe : une véritable guerre, avec son armée (Frontex) et ses relais médiatiques. Ces frontières sont diffuses, leur présence est partout à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, à travers les contrôles, les rafles, le harcèlement et l'humiliation systématique des exilées. Ce journal défend la liberté d'installation et de circulation pour toutes et tous, veut contribuer à lutter contre le racisme et les nouvelles formes du colonialisme, contre les frontières et les injustices sociales, et contre la politique de la peur.